



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

RENNES

www.rennes.snuep.fr

l'ENSEIGNEMENT PRO en BRETAGNE



Juin 2021

Les élections régionales

Des représentants du SNUEP-FSU ont rencontré ces dernières semaines différents candidats aux élections Régionales (en excluant ceux du RN) afin de présenter la vision de la FSU sur les questionnements de société et plus particulièrement les enjeux et l'organisation de l'Education en Bretagne. Ces rencontres sont cruciales pour d'une part apporter un éclairage sur les réalités que chacun d'entre nous rencontrons dans nos établissements scolaires et d'autre part partager avec des femmes et hommes amenés à prendre à charge la conduite de notre Région, nos visions sur les orientations et offres de formations professionnelles. Les différents points abordés sont aussi variés que la participation des représentants Région au CA des lycées, la question des classes bilingues breton/français, l'enseignement agricole que nous souhaitons voir répondre aux exigences du développement durable et les conditions de travail des agents particulièrement sollicités par ces temps de pandémie.

Des thèmes propres à l'enseignement professionnel et auxquels le SNUEP-FSU tient particulièrement ont fait l'objet d'échanges lors de ces rencontres. Ainsi la carte des formations professionnelles que nous souhaitons voir se développer et s'étoffer en statut scolaire public et l'évolution du bâti en lycée professionnel, point sensible s'il en est dans beaucoup de nos lycées, ont été largement évoqués.

La Région demeure un acteur essentiel dans l'organisation et la mise en œuvre de l'enseignement secondaire. A ce titre, il est un de nos interlocuteur au sein du CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) et du CAEN (Conseil académique de l'Education Nationale). Cependant la FSU s'oppose à une autonomisation complète des compétences régionales notamment dans la définition des formations et diplômes. La FSU tient au maintien d'une conduite de la politique régionale dans un cadre national. Il n'en reste pas moins que ces rencontres avec les candidats ont permis d'exposer les réalités de nos conditions de travail et nos attentes dans l'évolution de l'enseignement professionnel public.

« Monsieur le recteur, mesdames et messieurs les membres de la CAPA,

A la fin de la manifestation du 1^{er} mai à Paris, des militant.es CGT ont été victimes d'un déchaînement de violences sous forme de coups et d'injures à caractère sexiste, homophobe et raciste de la part d'un groupe d'individus masqués. Nous affirmons notre solidarité à nos camarades blessés. Cet événement n'est malheureusement pas isolé et fait écho à une atmosphère de grande défiance à l'égard des syndicats initiée depuis 4 ans par le gouvernement Macron qui a fait des corps intermédiaires et représentants syndicaux une cible de sa politique. Ainsi la manière dont les pouvoirs publics restreignent au moyen de lois la liberté de manifester, alimente ce climat de violence depuis quelques années.

Ce 1^{er} mai était pourtant particulièrement attendu après une année de crise sanitaire qui a laissé tous nos combats sociaux en suspens. La question sanitaire occupant totalement le champ public avec son cortège de confinement, reconfinement, couvre-feux et mesures complexes, nos établissements doivent sans cesse adapter leur protocole afin de satisfaire aux demandes institutionnelles. La dernière de ces demandes concerne les autotests. Ceux-ci devront être proposés à nos élèves de plus de 15 ans au rythme d'un test par semaine. Cependant plusieurs interrogations émergent. Ces tests seront-ils livrés en temps et heure ? La réponse semble être négative, à ce jour des établissements ne sont toujours pas dotés. Quelle est leur fiabilité quand on sait qu'un résultat négatif peut ne pas l'être réellement et oblige à la réalisation d'un nouveau test qui lui-même pourra se conclure par un résultat aussi peu fiable. Quant à la vaccination des enseignants et personnels des établissements scolaires annoncée en grande pompe comme prioritaire par le ministre de l'EN, elle se résume à l'ouverture des droits aux plus de 55 ans comme pour le reste de la population. A ce rythme, les enseignants qui pour la majorité appartiennent aux tranches d'âges inférieures aux 50 ans, recevront leur première dose à l'orée des vacances d'été.

Un an après la fin du premier confinement, il semblerait que le ministère n'ait pas tiré les leçons de l'expérience et ne valide même pas la case « en cours d'acquisition ». En effet, quels enseignements l'EN retire-t-elle des difficiles prémices des cours en distanciel et des visio aléatoires quand un an après J-M Blanquer avance encore l'argument de « cyber-attaques russes » pour exonérer son ministère des multiples errements et échecs ? Cette crise sanitaire a malheureusement posé une lumière crue sur les inégalités subies par nos élèves dont l'accès au numérique reste problématique et a généré nombre de décrochages. Du côté des enseignants, la prime mirobolante pour l'équipement informatique a été versée en janvier mais celle-ci ne peut en aucun cas combler le retard pris dans l'équipement informatique individuel nécessaire à la mutation pédagogique opérée depuis plus d'une décade. Nous attendons du ministère une vraie prise de conscience sur la réalité d'enseigner aujourd'hui.

L'investissement informatique restant à la charge des personnels il doit faire parti des discussions salariales. D'ailleurs la question de la revalorisation du métier d'enseignant fut un des thèmes survolés par le Grenelle de l'Education dont on attend encore les conclusions. Doit-on rappeler

qu'accentuer le temps de travail au moyen d'HSA n'est évidemment pas une revalorisation mais plutôt une dégradation des conditions de travail des collègues enseignants. La logique du MEN reste toujours la même : demander plus d'efforts aux personnels, par l'intermédiaire de réformes néfastes et « dans le même temps » serrer encore plus la vis budgétaire.

Depuis 4 ans, M. Blanquer se présente comme le ministre du pouvoir d'achat des enseignants, la réalité montre le contraire. Les efforts des enseignants n'étant récompensé que par le mépris d'un ministre plus que jamais coupé des réalités. »

Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU

Un nouveau référent SNUEP-FSU pour les enseignant.es contractuel.le.s

Le nombre de contractuel.le.s augmentant dans l'académie et leurs conditions de travail étant de plus en plus difficiles, le SNUEP-FSU académique a souhaité se doter d'un référent « agent non titulaires », que les collègues pourront contacter sur toutes les questions spécifiques à cette catégorie d'enseignant.e.s.

Fouad El-Hakmaoui, enseignant en *hôtellerie option Commercialisation et services en Restauration* s'est proposé pour remplir ce rôle et le dernier congrès académique a voté son entrée dans le bureau académique.

Contractuel pendant 4 ans avant de passer le concours, il connaît bien la situation des non-titulaires et grâce à sa formation en droit il a déjà pu aider des collègues en désaccord avec le rectorat. Son intérêt pour le droit du travail, son suivi régulier des ordonnances, décrets et décisions de justice lui permettront de renseigner au mieux les personnels.

Il est joignable par courriel sur sa.rennes@snuep.fr ou au **06 34 07 78 25**.

Stages : PLP Quel déroulement de carrière ?

Régulièrement des collègues nous questionnent sur leur déroulement de carrière. Pour répondre aux interrogations, nous organisons un stage le **mardi 9 novembre 2021** qui sera animé par Frédéric Allègre, co-secrétaire national du SNUEP-FSU. Durant cette journée nous aborderons les thèmes de la promotion, des rendez-vous de carrière, de la rupture conventionnelle, des mobilités...

Ce **stage est ouvert à tous les PLP titulaires et non titulaires, stagiaires** de l'académie de Rennes, **syndiqué.es et non syndiqué.es**. Les frais de déplacement et de restauration seront pris en charge pour les syndiqué.es. Pour s'inscrire, vous pouvez nous contacter sur sa.rennes@snuep.fr. La fiche d'inscription sera disponible en septembre sur le site rennes.snuep.fr

Stage du 9 novembre 2021

« PLP, quel déroulement de carrière ? »

Pour vous inscrire vous pouvez envoyer un courriel à sa.rennes@snuiep.fr
Les absences pour un stage syndical sont de droit. Demande d'autorisation d'absence
à faire un mois avant.

Commissions paritaires : avancement accéléré le 17 juin

Le 17 juin se tiendra la dernière commission paritaire sur les avancements accélérés. Si vous souhaitez que les commissaires paritaires du SNUEP-FSU suivent votre dossier une fiche est disponible sur le site académique.

Mutations intra : recours

Pour les collègues **titulaires** participant au mouvement intra-académique, les résultats d'affectation seront publiés le 15 juin. Vous avez possibilité de faire un recours si :

- vous avez obtenu une mutation sur une zone géographique (Département - Commune - Zone de Remplacement) que vous n'avez pas formulé dans vos vœux ;
- vous n'avez pas obtenu de mutation.

Pour ce recours, pensez à nous contacter pour vous faire assister dans les démarches.

Pour les collègues **contractuel.es**, la fiche de suivi est téléchargeable sur le site.

Adhésions : les pré-adhésions 2021-2022 à partir du 1^{er} juin

Se syndiquer au SNUEP-FSU, syndiquer de nouveaux collègues, **c'est se donner les forces collectives** dont notre profession a besoin pour revaloriser tous les aspects de notre métier, nos carrières, nos salaires et pour l'amélioration des conditions d'études de nos élèves.

La fin d'année se dessine et le SNUEP-SU prépare déjà la rentrée de septembre. Les bulletins de pré-adhésions seront donc bientôt disponibles sur le site académique <http://rennes.snuiep.fr/>.

Il est possible d'adhérer en ligne à cette adresse : <http://snuiep.fr/adhesions/identite.php>

Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!